ART. 7 N° 353

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mai 2021

ACCÉLÉRER L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE - (N° 4143)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N º 353

présenté par Mme Rixain

à l'amendement n° 301 de Mme Motin

ARTICLE 7

- I. Rédiger ainsi l'alinéa 1 :
- « Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante : ».
- II. En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots :
- « les écarts de représentation mentionnés au premier alinéa du présent article »

les mots:

« ces écarts de représentation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Précise l'entrée en vigueur de l'amendement.